

GE_GERICHTE A/3727/2012 vom 22. Januar 2013

GE Cour de justice, 2013-01-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3727_2012

FR: GE_GERICHTE A/3727/2012 du 22 janvier 2013

IT: GE_GERICHTE A/3727/2012 del 22 gennaio 2013

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 22.01.2013
A/3727/2012

A/3727/2012 ATAS/40/2013 du 22.01.2013 (FFP) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3727/2012 ATAS/40/2013 COUR
DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 22 janvier 2013 2 ème Chambre
En la cause X_____ Sàrl, aux Acacias recourante contre CAISSE CANTONALE
GENEVOISE DE COMPENSATION, 12, rue des Gares, case postale 2595, 1211 Genève 2
intimée Vu la décision du 25 novembre 2012, Vu le recours du 9 décembre 2012, Vu le
courrier de la recourante du 26 décembre 2012 indiquant qu'elle souhaite annuler la
procédure, Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye
la cause du rôle. La greffière Irène PONCET La présidente Sabina MASCOTTO Une copie
conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.